

Image not found or type unknown



reevaluation du loyer pour bail commercial

Par **johnmacbrunet**, le **08/05/2021** à **19:02**

comment le bailleur peut il reevaluer le montant du loyer d'un bail commercial apres 12 ans avec une reconduction tacite du bail

Pour l'indemnité d'éviction y a t il un maximum. car le preteur me reclame un montant exorbitant. alors que le loyer est tres faible